



CINQUANTE-SIXIÈME SESSION  
Du 9 au 13 novembre 2020  
Session en téléconférence

### DÉCISION 3(LVI)

#### **NOUVELLE PROROGATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'OIBT POUR 2013-2018**

Le Conseil international des bois tropicaux,

Notant que la période de mise en œuvre du Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018, qui a été prorogé pour l'année 2020, expirerait à la fin de 2020;

Conscient du fait que la pandémie de Covid-19 a entraîné des délais dans les travaux de l'OIBT au cours de l'année 2020, y compris dans l'élaboration d'un nouveau Plan d'action stratégique qui était prévue;

Prenant acte des objectifs de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) énoncés à l'article premier de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT);

Décide de:

1. Prolonger une nouvelle fois la période de mise en œuvre du Plan d'action stratégique de l'OIBT 2013-2018 prorogé pour l'année 2020, pour une (1) année supplémentaire jusqu'à la fin de 2021;
2. Prier le Directeur exécutif de mettre en œuvre de manière opportune l'activité du Programme de travail biennal 2021-2022 destinée à élaborer le nouveau Plan d'action stratégique de l'OIBT en vue de le soumettre à l'examen et à l'approbation du Conseil à sa cinquante-septième session en 2021.

\* \* \*